

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 7 février 2022 à 19h00, à huis clos et en présentiel, tel que requis par l'arrêté ministériel 2021-090 du 20 décembre 2021 à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire, et à laquelle il y avait quorum légal.

EST PRÉSENTS.E

Madame Chantal Laporte

Messieurs les conseillers Lucien Boily, Dany Boucher, Jean-Pierre Ménard, Jean-Denis Morel et Francis Ouellet

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale, greffière-trésorière

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Michel Bergeron, maire

25-02-22

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Myriam Lessard, directrice générale, greffière-trésorière;

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 et des trois séances extraordinaires du 24 janvier 2022*
4. **COURRIER**
 - 4.1. *Demande de commandite Société Alzheimer*
5. **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 5.1. *Rapport du maire et dossiers de la MRC*
 - 5.2. *Rapport du représentant à l'entente du service Incendie Secteur Nord*
6. **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES POUR LE MOIS DE JANVIER 2022**
7. **DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**
 - 7.1. *Dépenses et engagements de crédit de la directrice générale*
 - 7.2. *Dépenses et engagements de crédit du préposé aux travaux publics*
8. **RÉSOLUTIONS À ADOPTER**
 - 8.1. *Paiement de la contribution 2022 au transport adapté Lac St-Jean-Est*
 - 8.2. *Reddition de compte : programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et accélération, rue Principale 2021*
 - 8.3. *Reddition de compte 2021 pour le Ministère des Transports du Québec*
 - 8.4. *Dépôt et acceptation du premier décompte, projet TECQ 2019-2023, rue Principale*
 - 8.5. *Dépôt et acceptation de la mise à jour du plan d'intervention (version 2022), TECQ 2019-2023*
 - 8.6. *Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale*
 - 8.7. *Approbation d'achat d'abrasif- saison estivale 2022*
 - 8.8. *Approbation de modification – horaire de travail du personnel administratif-municipalité de Lamarche*
 - 8.9. *Ajustement salariale de la greffière-trésorière adjointe*

9. DIVERS- AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

26-02-22

3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 24 JANVIER 2022

La directrice générale dépose les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, des séances extraordinaires du 24 janvier 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 et des séances extraordinaires du 24 janvier 2022 soient adoptés tels que déposés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

4. CORRESPONDANCE

27-02-22

4.1. DEMANDE DE COMMANDITE SOCIÉTÉ ALZHEIMER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de participation à sa campagne annuelle de levée de fonds de la Société Alzheimer Saguenay-Lac Saint-Jean;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
ET RÉSOLU

QUE les élus.e de Lamarche acceptent de verser un montant de cent (100.00\$) à la Société Alzheimer Saguenay-Lac-Saint-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1. Rapport du maire et dossiers MRC

5.2. Rapport du représentant à l'entente du service Incendie Secteur Nord

28-02-22

6. PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES POUR LE MOIS DE JANVIER 2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-dix mille neuf cent dollars et cinquante-trois sous (70 900.53\$)

La liste des comptes payés au montant de cinquante-cinq mille six cent vingt-sept dollars et soixante-dix-sept sous (55 627.77\$)

Les salaires payés aux élus et aux employés au montant seize mille neuf cent cinquante-huit dollars et vingt-huit sous (16 958.28\$)

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total de cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-six dollars et cinquante-huit sous (143 486.58\$)

Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 7334 à 7355 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

ASSOCIATION DIRECTEUR MUNICIPAUX DU QUÉBEC	1,928.26 \$
VILLE D'ALMA	862.31 \$
TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	402.41 \$
ART GRAPHIQUE QUÉBEC	123.48 \$
BUREAU VERITAS CANADA	614.42 \$
MÉGABURO	588.07 \$
CAIN LAMARRE	241.45 \$
COLLECTES CODERR	97.73 \$
IMPRESSION THIBEAULT ET ASSOCIÉS	1,218.74 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	220.50 \$
GRAVIER DONCKIN SIMARD	4,273.31 \$
MARTIN MORISSETTE	192.80 \$
MECALAC	80.42 \$
MRC LAC ST JEAN EST	46,557.50 \$
GROUPE CONSEIL NOVO STUDIO	949.32 \$
PG SOLUTIONS INC.	9,125.57 \$
RÉAL HUOT INC.	647.54 \$
RAYMOND CHABOT	1,225.64 \$
LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPAL	160.96 \$
COMITÉ DU TRAVAIL DE RUE D'ALMA	537.00 \$
SECUOR	19.53 \$
WSP CANADA INC.	833.57 \$
** TOTAUX **	70,900.53 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉS

BELL CANADA	65.70 \$
BELL CANADA	143.49 \$
HYDRO-QUÉBEC	360.32 \$
HYDRO-QUÉBEC	217.85 \$
VISA DESJARDINS	802.68 \$
REVENU QUÉBEC	5 193.49 \$
REVENU CANADA	1 888.50 \$
REVENU QUÉBEC	1 671.77 \$
REVENU QUÉBEC	837.83 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 202.19 \$
HYDRO-QUÉBEC	924.29 \$
WSP CANADA INC.	3 334.28 \$
ENTREPRENEUR FORESTIER ALEX ET NICO SENC	3 276.79 \$
ENTREPRISE FORTIN LABRECQUE	28 743.75 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 165.57 \$

ALAIN GAUTHIER DÉPLACEMENT	100.94 \$
ALAIN GAUTHIER	850.00 \$
GILLES BOUDREAU	210.00 \$
BRISSON, TREMBLAY, FLEURY	1 034.78 \$
PETITE CAISSE	169.57 \$
EVANS BILODEAU	174.94 \$
ALAIN GAUTHIER.	375.00 \$
EVANS BILODEAU	1 223.33 \$
PAQUERETTE GIRARD	158.72 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	951.99 \$
ALAIN GAUTHIER	550.00 \$
** TOTAUX **	55 627.77 \$

Comptes à payer :	70 900.53\$
Comptes payés :	55 627.77 \$
Total des salaires des employés et élus :	16 958.28\$
<u>Grand Total :</u>	<u>143 486.58\$</u>

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Myriam Lessard, directrice générale, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Myriam Lessard, directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRE

29-02-22 7. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

7.1. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2020-11 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
Impression Thibeault et associés	1 218.74\$
Gravier Donckin Simard	4 273.31\$
Mécalac	80.42\$
Réal Huot inc.	647.54\$
Total	6 220.01\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRE

30-02-22 **7.2. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT DU PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 2020-11 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
Pièces d'auto Ste-Geneviève	727.96\$\$
Total	727.96\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRE

8. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

31-02-22 **8.1 PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION 2022 AU TRANSPORT ADAPTÉ LAC ST-JEAN-EST**

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté en conseil # 2071-19 depuis le 11 juillet 1979 oblige les municipalités à participer au financement de du transport adapté Lac St-Jean Est;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité de la MRC Lac Saint-Jean-Est doivent participer au financement de cette organisme pour un montant de cinq cent trente mille neuf cent quarante (530 940\$) au prorata de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche doit verser avant le 31 mars 2022, un montant de sept cent trente-et-un (731\$) dollars;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
ET RÉSOLU

QUE les élus.e acceptent les prévisions budgétaires 2022 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est.

QUE les élus.e de la Municipalité de Lamarche accepte de payer leur participation financière pour l'année 2022 soit du 1 janvier au 31 décembre 2022 à cet organisme au montant de sept cent-trente-et-un dollars (731\$);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

32-02-22 **8.2. REDDITION DE COMPTE : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION, RÉFECTION RUE PPRINCIPALE 2021**

Numéro de dossier : CUN88366

Titre du projet : **Réfection de voirie 2021- rue Principale, Lamarche**
Résolution : **32-02-22**

ATTENDU QUE les élus.e de la Municipalité de Lamarche ont pris connaissance et s'engagent à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 19 août au 30 novembre 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité transmet au Ministère les pièces suivantes :

- Le formulaire de reddition de compte disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil municipal attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Lamarche **AUTORISE** la présentation de la reddition de compte des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRE

33-02-22

8.3. REDDITION DE COMPTE 2021 POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de cent quatre mille huit cent quatorze dollars (104 814\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

34-02-22 8.4. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PREMIER DÉCOMPTE, PROJET TECQ 2019-2023, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de WSP soit Mme Marie-Pierre Tremblay recommande à la Municipalité de procéder au premier paiement progressif du projet de la TECQ 2019-2023, réfection de la rue Principale, au montant de trente-six mille quatre cent cinquante-huit dollars et soixante-seize sous (36 458.76\$) taxes en sus, sans aucune retenue;

ATTENDU QUE ce premier paiement correspond aux matériaux achetés, entreposés depuis l'automne dernier et payés par l'entreprise Transport Dany Gagnon, excavation et terrassement qui a eu le contrat de la réfection rue Principale TECQ -2019-2023 en août 2021 dont les travaux n'ont pas été réalisés dû à la difficulté d'avoir les matériaux à temps (COVID-19);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte

ET RÉSOLU

QUE les élus.es **AUTORISENT** le personnel administratif à procéder au paiement de ce premier décompte au montant de montant de trente-six mille quatre cent cinquante-huit dollars et soixante-seize sous (36 458.76\$) taxes en sus sans aucune retenue;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

35-02-22 8.5. DÉPÔT ET ACCEPTATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION (VERSION 2022) , TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023, la Municipalité de Lamarche a déposé une première programmation acceptée et que dans le cadre de celle-ci, il y avait lieu de faire la mise à jour du plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie WSP a élaboré le premier plan d'intervention en 2016 pour la TECQ 2014-2018 et détient les données pour poursuivre et faire la mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention doit respecter le « Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées » du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'intervention doit être approuvé par le conseil municipal avant l'envoi au MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie WSP a déposé la mise à jour du plan d'intervention (version 2022) en date du 27 janvier 2022 auprès de la Municipalité de Lamarche;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE les élus.es de la Municipalité de Lamarche **ACCEPTENT** la mise à jour du plan d'intervention, version 2022 de la firme WSP et **DEPOSENT** celui-ci auprès du service du MAMH pour approbation;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

36-02-22

8.6. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'IL a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens**;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

37-02-22 **8.7. APPROBATION D'ABRASIF - SAISON ESTIVALE 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a un réseau routier étendu en gravier sur son territoire, que lors de sécheresse en période estivale, les citoyens.es subissent des désagréments occasionnés par la poussière lors de passage de véhicules;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'abat poussière suffisamment pour que le personnel de la Municipalité puisse faire un maximum trois (3) applications sur le réseau routier soit plus précisément :

- Ile Nathalie
- Secteur Morel
- Lac Rémi
- Rang du lac
- Pointe Nature
- Lac Miquet (tronçon municipal et TPI)
- Rang du Quai
- Chemin de la Montagne
- Chemin Lachance
- Place du Quai
- Domaine Bouchard
- Dame Jeanne
- Pointe Simard
- Domaine des Bâtisseurs
- Tout autre chemin de gravier avec résidences

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRE

38-02-22 **8.8. MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DU PERSONNEL ADMINISTRATIF -MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE**

CONSIDÉRANT QUE pour avoir une équité pour le personnel administratif au bureau de la municipalité de Lamarche;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Dany Boucher

ET RÉSOLU

QUE les heures de travail de la greffière trésorière adjointe soit de 35 hres/semaine au lieu de 34 heures et celle de la directrice générale et greffière-trésorière soient ajusté à 35 hres/semaine au lieu de 38 hres/semaine et abrogeant ainsi la résolution # 175-06-21

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRE

39-02-22 **8.9 AJUSTEMENT SALARIALE DE LA GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Francis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE d'ajuster à la hausse le salaire de greffière trésorière adjointe de 3.2% rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRE

9. DIVERS-AFFAIRES NOUVELLES

40-02-22 **9.1. INTENTION FORMELLE DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE PROGRAMME SOUTIEN DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR-4)**

CONSIDÉRANT le programme Soutien du Fonds régions et ruralité (FRR) qui permet d'agir dans les milieux qui présentent des défis de vitalité économique en visant particulièrement les municipalités locales ayant un faible indice de vitalité économique (quintile 4-5) et qui ne sont pas couvertes par une entente de vitalisation avec leur MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a l'intention formelle de soumettre quelques projets dans le cadre de ce programme et que le délai prescrit pour présenter une demande de projets est le 18 février 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Laporte
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
ET RÉSOLU

QUE les élus.es **PRÉSENTENT** dans un court laps de temps une demande de subvention totalisant 50 000\$ ou moins dans ce programme ;

QUE les élus.es de Lamarche demandent au MAMH de leur réserver cette somme **POUR** le dépôt d'une demande de subvention respectant les critères du programme en précisant tous les détails reliés aux projets déposés soumis dans les semaines à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ERE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Voir le registre des questions joint au procès-verbal

41-02-22 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 34

Nous soussignés, Monsieur Michel Bergeron, maire à la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale et greffière-trésorière ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Monsieur Michel Bergeron, maire

Mme Myriam Lessard, directrice générale et greffière-trésorière